



SCOT
DE L'ARC COMTAT VENTOUX

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR L'AVENIR

Les 30 communes de l'Arc Comtat Ventoux
sont désormais regroupées au sein d'un Syndicat Mixte,
pour un seul objectif, mettre en place un

→ **SCOT**

Schéma de COhérence Territoriale

- 30 communes
- 73 500 habitants
- 65 000 hectares

SCOT DE L'ARC COMTAT VENTOUX

Logement

Démographie

Environnement

Quel
CADRE DE VIE
dans 20 ans ?

Déplacements

Habitat

Perspectives
Économiques

Loisirs

Agriculture

**Réfléchir et agir ensemble
pour le développement harmonieux de notre cadre de vie**

Le SCOT de l'Arc Comtat Ventoux est le document qui fixera les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, les espaces naturels et agricoles ou forestiers à conserver ou protéger.

Il fournira à chacun des maires des communes concernées le cadre réglementaire d'établissement de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

SCOT

DE L'ARC COMTAT VENTOUX



Qu'est-ce qu'un SCOT?

Un Schéma

Ce schéma est un document de planification, élaboré et géré par le Syndicat Mixte Comtat Ventoux, qui définit à 20 ans, ou plus, les grandes orientations pour notre territoire.

De cohérence

Le SCOT met en cohérence les politiques publiques d'habitat, de déplacement, d'équipement commercial, d'environnement...

Territoriale

Le SCOT concerne un "bassin de vie", zone géographique où les habitants ressentent une appartenance à un territoire commun parce qu'ils y habitent, y travaillent, y ont des activités associatives et de loisirs, mais aussi des perspectives futures qu'ils souhaitent partager.

C'est tout le projet porté par le SCOT en terme territorial.

**Réfléchir et agir ensemble
pour le développement harmonieux de notre cadre de vie**

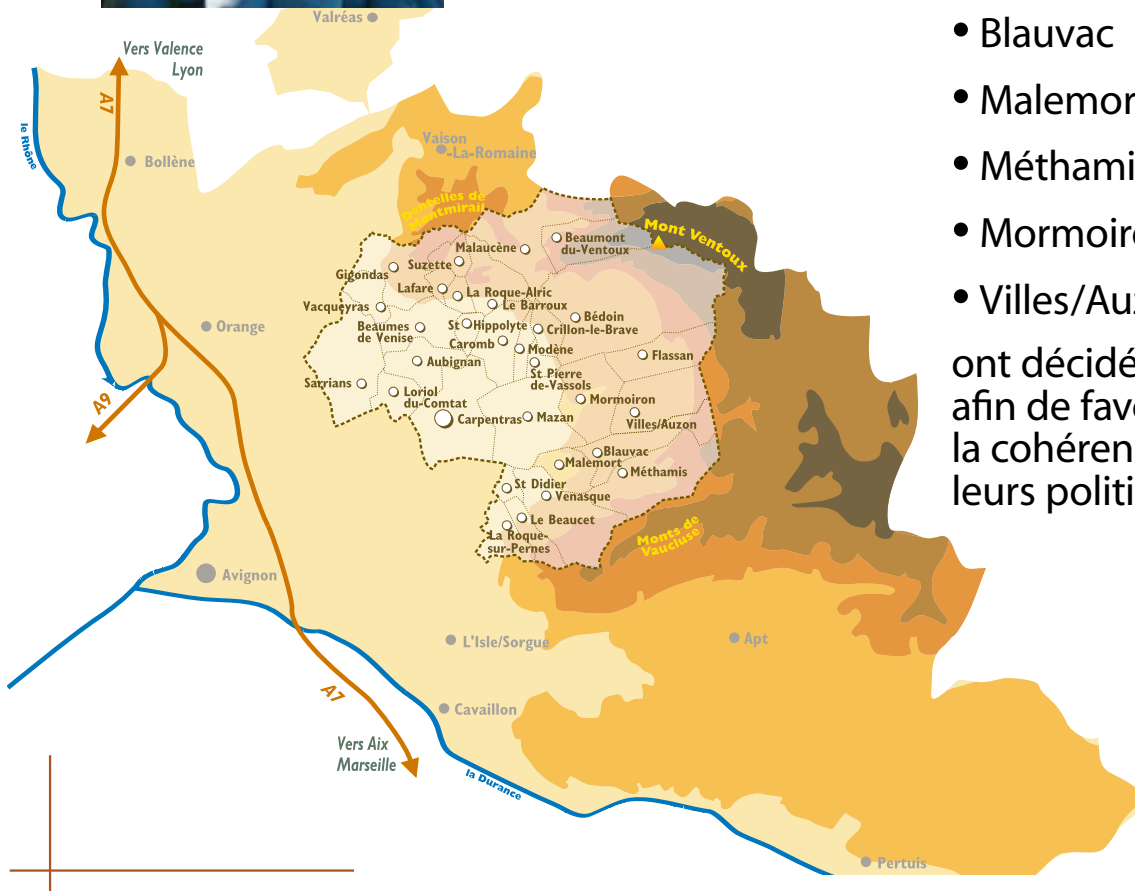
SCOT DE L'ARC COMTAT VENTOUX



Le TERRITOIRE "Bassin de Vie" Comtat Ventoux

- La COVE
et les communes de :
- Blauvac
- Malemort-du-Comtat
- Méthamis
- Mormoiron
- Villes/Auzon

ont décidé de s'associer
afin de favoriser
la cohérence entre
leurs politiques territoriales.



Au sein du Syndicat Mixte Comtat Ventoux,
porteur du projet SCOT,
chaque commune est représentée par son maire.

**Réfléchir et agir ensemble
pour le développement harmonieux de notre cadre de vie**

SCOT DE L'ARC COMTAT VENTOUX



Les phases d'ÉLABORATION du SCOT ? Où en est-on ?

- Étape 1** Définition d'un périmètre par le Préfet
Installation du Syndicat Mixte Comtat Ventoux.
- Étape 2** Diagnostic et définition des enjeux
Analyse du territoire pour définir les objectifs communs.
- Étape 3** Le Projet d'Aménagement
et de Développement Durable (PADD)
Il engage le Syndicat Mixte sur les objectifs qu'il se donne en matière d'habitat,
de développement économique, d'agriculture, de déplacement,
d'environnement et de loisirs.
- Étape 4** Le document d'orientations générales
Ce véritable outil réglementaire définit les prescriptions
permettant la mise en œuvre du PADD.
- Étape 5** L'approbation du SCOT
Accomplissement de la procédure administrative : enquête publique,
délibération du Syndicat Mixte approuvant le document.
- Étape 6** La mise en œuvre du SCOT
Le Syndicat Mixte Comtat Ventoux devra assurer le suivi et l'application
du SCOT, qui doit être réexaminé au moins tous les 10 ans.

**Réfléchir et agir ensemble
pour le développement harmonieux de notre cadre de vie**